



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les entreprises sont invitées à contribuer à la protection et à la promotion des droits de l'enfant

Antananarivo, 07 décembre 2012 – L'UNICEF Madagascar, en collaboration avec le Pacte mondial des Nations Unies représenté par le PNUD, a procédé hier au lancement national des Principes des entreprises pour les enfants. Ces Principes placent les droits des enfants au premier rang des responsabilités sociales des entreprises. Ils servent de cadre de référence unificateur pour les initiatives des milieux d'affaires en faveur des enfants.

Ces Principes s'assurent que les activités des entreprises ont des effets positifs sur les citoyens les plus jeunes et les plus vulnérables, et encouragent les entreprises à respecter et à promouvoir les droits des enfants dans leurs activités, leurs relations de travail, et leur environnement.

Parmi les principaux thèmes discutés avec les chefs d'entreprises présents à ce lancement national figurent l'élimination du travail des enfants, le travail décent pour les jeunes travailleurs et les parents, la protection et la sécurité des enfants dans toutes les activités commerciales, l'utilisation du marketing et de la publicité dans le respect des droits des enfants, ainsi que la situation des enfants touchés par des situations d'urgence.

« *La protection des droits de l'enfant est une responsabilité commune qui nécessite un engagement commun de nous tous, dans tous les secteurs.* », a déclaré Steven Lauwerier, Représentant l'UNICEF à Madagascar. «

Les entreprises peuvent avoir d'énormes répercussions sur la vie des enfants malgaches, qui représentent plus de la moitié de la population à Madagascar. Les entreprises peuvent contribuer beaucoup à la réalisation des droits des enfants en usant de leur influence pour aider à changer les attitudes sociales, les politiques publiques et les institutions.

»

Ces Principes se fondent sur la Convention relative aux droits de l'enfant, qui énonce les droits fondamentaux des enfants du monde entier : le droit à la survie, le droit de se développer pleinement dans toute la mesure de ses potentialités, le droit d'être protégé contre les influences nocives, les mauvais traitements et l'exploitation ; et de participer à part entière à la vie familiale, culturelle et sociale.

Les Principes ont été élaborés, au niveau mondial, conjointement par l'UNICEF, le Pacte mondial des Nations Unies et *Save the Children* à la suite d'un processus de consultation multipartite, avec la participation de plus de 600 chefs d'entreprises, de représentants de la société civile et des enfants y ont participé. Le lancement mondial a eu lieu en Mars 2012 à Londres.

A Madagascar, le lancement national, organisé par l'UNICEF et le Pacte mondial, a réuni plus de 29 entreprises dont quatre ont présenté leurs expériences et efforts pour promouvoir les droits de l'enfant.